

**TABLEAU EXPLICATIF DES REGIMES D'ENTREES ET DE SORTIES DES
ELEVES
ANNEE SCOLAIRE 2010 2011**

JE CHOISIS LE REGIME A...			
MON ENFANT DOIT ETRE PRESENT AU COLLEGE DE 8H30 A 17H30	JE PEUX OBTENIR UNE AUTORISATION POUR DES SORTIES REGULIERES POUR UNE PERIODE QUE JE CHOISIS...	...POUR QUE MON ENFANT MENE A BIEN UNE ACTIVITE CULTURELLE OU SPORTIVE OU FASSE L'OBJET D'UN SUIVI MEDICAL REGULIER	...J'EN FAIS LA DEMANDE AU CHEF D'ETABLISSEMENT SUR UN FORMULAIRE PREVU A CET EFFET
AUTORISATION EXCEPTIONNELLE	JE PEUX OBTENIR UNE AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE SORTIE...	...POUR : MALADIE DONT L'ETABLISSEMENT M'A INFORME OU EVENEMENT FAMILIAL GRAVE	... JE SIGNE MOI MEME OU UNE DES TROIS PERSONNES MANDATEES PAR MOI LE CAHIER DE DECHARGE A LA VIE SCOLAIRE
ET SI UN PROFESSEUR EST ABSENT...	...MON ENFANT DOIT ETRE PRESENT AU COLLEGE JUSQU'A 17H30		
MON ENFANT EST EXTERNE	IL PEUT QUITTER LE COLLEGE A 11H30 OU A 12H30 ET DOIT ETRE PRESENT AU COLLEGE A 13H30		
MON ENFANT EST DEMI PENSIONNAIRE	IL NE PEUT QUITTER LE COLLEGE AVANT 17H30 SAUF DEROGATION EXCEPTIONNELLE PREVUE CI-DESSUS		

JE CHOISIS LE REGIME B...			
Lors de l'inscription de l'élève, je déclare quelle personne prend en charge mon enfant qui quittera le collège sur le temps scolaire.			
MON ENFANT DOIT ETRE PRESENT SELON SON EMPLOI DU TEMPS ANNUEL	JE N'AI AUCUNE DEMARCHE A EFFECTUER : MON ENFANT PEUT QUITTER LE COLLEGE A LA FIN DE SON EMPLOI DU TEMPS HABITUEL ET ENTRER AU COLLEGE POUR SA PREMIERE HEURE DE COURS PREVUE PAR L'EMPLOI DU TEMPS HABITUEL		
AUTORISATION EXCEPTIONNELLE	JE PEUX OBTENIR UNE AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE SORTIE...	...POUR : MALADIE DONT L'ETABLISSEMENT M'A INFORME OU EVENEMENT FAMILIAL GRAVE	...JE SIGNE MOI MEME OU UNE DES TROIS PERSONNES MANDATEES PAR MOI LE CAHIER DE DECHARGE A LA VIE SCOLAIRE
ET SI UN PROFESSEUR EST ABSENT...	J'AI ETE INFORME PAR LE COLLEGE D'UNE MODIFICATION DE L'EMPLOI DU TEMPS AU MOINS 24H A L'AVANCE ET J'AI VISE CETTE INFORMATION...	...MON ENFANT PEUT QUITTER LE COLLEGE PLUS TOT OU Y ENTRER PLUS TARD ET JE N'AI AUCUNE DEMARCHE A EFFECTUER	
	JE N'AI PAS ETE INFORME PAR LE COLLEGE : ABSENCE IMPREVUE DE PROFESSEUR ...	...MON ENFANT DOIT ETRE PRESENT AU COLLEGE SELON SON EMPLOI DU TEMPS ANNUEL	
MON ENFANT EST EXTERNE	IL PEUT QUITTER LE COLLEGE A LA DERNIERE HEURE DE COURS DE LA MATINEE PREVUE A L'EMPLOI DU TEMPS ET REVENIR POUR LA PREMIERE HEURE DE L'APRES MIDI PREVUE A L'EMPLOI DU TEMPS		
MON ENFANT EST DEMI PENSIONNAIRE	IL NE PEUT QUITTER LE COLLEGE QU'A 13H20 APRES AVOIR PRIS SON REPAS AU COLLEGE SI L'EMPLOI DU TEMPS NE PREVOIT AUCUN COURS L'APRES MIDI		

